

ORGANISATION DU CURSUS

Le programme du C.E.P.I. « accompagnement au piano » comporte trois modules de formation : le module principal dans la discipline dominante, un module associé de pratique et un module complémentaire de formation et culture musicale. Il comporte également une unité d'enseignement au choix de l'élève, un enseignement complémentaire ainsi que la réalisation d'un projet personnel. Les élèves construisent leur parcours pluriannuel en lien avec le professeur de la discipline principale et l'équipe pédagogique.

I. Le module principal comporte deux unités d'enseignement

U.E.P.1 Interprétation du répertoire de l'accompagnement vocal et instrumental

U.E.P.2 Déchiffrage, transposition, réduction d'ensembles

U.E.P.1 L'unité d'enseignement permet de développer la connaissance du répertoire vocal et instrumental ainsi que leurs spécificités respectives (tessitures, respiration et diction pour les chanteurs, phrasé relié aux coups d'archet pour les cordes, articulations, souffle, pour les instruments à vent...)
Cette science de l'autre conduit l'accompagnateur pianiste dans le champ passionnant de l'interprétation.

U.E.P.2 L'unité d'enseignement repose sur une connaissance précise des disciplines théoriques (Analyse, harmonie, Contrepoint), qu'elle met en pratique dans :

- La transposition (transposition à vue d'une mélodie depuis le demi-ton jusqu'à la tierce Majeure, lecture des instruments transpositeurs)
- La réduction d'ensembles vocaux (Chœurs) ou instrumentaux (Quatuor à cordes, œuvres de musique de chambre, Répertoire de l'orchestre)
- La lecture à vue comme « art de la première interprétation » (Lectures piano seul ou en situation d'accompagnement)

210 heures – Ces deux U.E. s'étudient dans le cadre d'un cours en petit collectif d'au moins deux heures par semaine

II. Le module associé de pratique comporte quatre unités d'enseignement

- U.E.A.1 Pratique individuelle du piano et de la musique de chambre
- U.E.A.2 Pratique collective en ensemble à géométrie variable
- U.E.A.3 Harmonisation au clavier et initiation à l'accompagnement de la danse
- U.E.A.4 Basse continue et réalisation sur instruments anciens

U.E.A.1 La maîtrise instrumentale et les compétences de chambriste constituent le socle sur lequel se construit le métier d'accompagnateur. La pratique instrumentale individuelle permet de développer une technique associée à un art du mouvement et de la respiration plutôt qu'une virtuosité souvent peu opérante dans les difficultés que présente l'accompagnement. Concernant la musique de chambre instrumentale ou vocale, l'élève devra créer lui-même son ou ses groupes, rechercher un répertoire adapté et participer à l'organisation pratique du travail et des restitutions publiques.

105 heures - cours réguliers et animation de groupe(s) en autonomie

U.E.A.2 Cette unité d'enseignement permet à l'élève de découvrir et développer la pratique du piano au sein d'ensembles les plus divers, (ensemble vocal, instrumental, orchestre, groupe d'improvisation, application de cours d'écriture ou d'instrumentation..). L'actualité culturelle du conservatoire peut permettre de nombreuses opportunités dans ce domaine et l'élève devra faire preuve, comme pour l'exercice de la musique de chambre, de dynamisme et de créativité pour rechercher lui-même diverses situations enrichissantes.

35 heures – Sessions

U.E.A.3 Basée sur l'apprentissage pratique de connaissances harmoniques et analytiques, l'harmonisation au clavier consiste à enrichir une mélodie vocale ou instrumentale par un accompagnement créé directement sur le clavier (sans démarche écrite). Le travail au clavier, l'analyse formelle et le goût de l'improvisation sont autant de qualités à développer pour permettre à l'élève d'aborder cette démarche dans les meilleures conditions. Dans le même esprit, cette unité d'enseignement comporte également une initiation à l'improvisation de propositions musicales en accompagnement du mouvement dansé.

105 heures - cours hebdomadaires

U.E.A.4 L'élève renoue ici avec l'origine de l'accompagnement, à travers le répertoire de la musique ancienne, conçue en basse chiffrée et dessus. Dans le cadre de cette unité d'enseignement, il peut ainsi s'initier aux différents claviers du parc instrumental (clavecin, orgue positif et piano forte), et découvrir les différents instruments du département de musique ancienne.

105 heures - cours hebdomadaires

III. Le module complémentaire de formation et culture musicale comporte trois unités d'enseignement

- U.E.C.1 Ecriture, arrangement
- U.E.C.2 Analyse, histoire et esthétique
- U.E.C.3 Notions d'anatomie-physiologie de la voix et de prononciation (italien, allemand, anglais, russe)

U.E.C.1 La pratique de l'écriture permet à l'élève de développer son écoute intérieure, sa perception de la construction verticale de la musique ainsi que la connaissance de divers styles de l'histoire de la musique tonale.

100 heures – cours hebdomadaires

U.E.C.2 L'élève complète dans ce cadre les premières bases d'histoire de la musique et d'esthétique acquises précédemment, en poursuivant la pratique du commentaire d'écoute écrit et oral. A l'issue de ce cycle, l'élève dispose d'une base solide pour éventuellement suivre une classe de culture musicale d'un niveau supérieur ou se présenter aux épreuves de commentaire d'écoute d'examens nationaux.

50 heures - 1 heure 30 par semaine pendant 1 an

U.E.C.3 L'acquisition des notions d'anatomie-physiologie de la voix, de prononciation de l'italien, de l'allemand, de l'anglais et du russe se déroule essentiellement dans le cadre des études de chant ainsi que sous forme de sessions particulières organisées sur un cycle de deux ans.

38 heures – 16 séances de 2 heures et 2 séances de 3 heures au cours du cycle

IV. Unité d'enseignement au choix

Pour compléter leur cursus, les élèves doivent choisir une unité d'enseignement d'environ 40 heures selon leur profil personnel (U.E.X). La liste ci-dessous n'est pas exhaustive et les professeurs ainsi que les membres de l'équipe d'encadrement sont disponibles pour aider les élèves dans leur orientation :

- Pratique vocale ou instrumentale dans une esthétique spécifique (interprétation de la musique ancienne, musiques actuelles...)
- Accompagnement de la danse classique et contemporaine
- Technique de grille harmonique
- Initiation à la direction d'ensembles
- Pédagogie appliquée
- Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20^{ème} et 21^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, ...)
- Danse
- Théâtre
- Informatique musicale, production et traitement du son
- Mémoire sur un sujet de culture musicale
- Direction d'ensemble vocal et/ou instrumental
- Improvisation, création ou composition

V. Enseignement complémentaire

Chaque élève est tenu de suivre durant le cycle, un enseignement complémentaire d'une durée totale de 20 heures. Cet enseignement se présente sous forme de conférences, temps d'information et de rencontre avec des professionnels des métiers de la musique. Les contenus portent sur l'organologie, les métiers de la documentation et de l'édition, la vente et la facture instrumentale, l'administration de la culture, l'administration d'une structure culturelle, la médiation, la pédagogie et la recherche, l'interprétation et les métiers techniques.

VI. Projet personnel

Chaque élève doit, au cours du cursus, développer un projet personnel en rapport avec sa discipline principale. Les possibilités de choix sont extrêmement vastes : de la lutherie à la pédagogie, de la critique musicale à la production d'un mémoire, des relations musique/arts plastiques à la poésie prosodée... En tout état de cause, l'élève doit s'exprimer autour d'un sujet pour lequel il éprouve un vif intérêt.

L'élaboration du projet personnel est encadrée par un membre de l'équipe pédagogique et approuvée par le conseil pédagogique de l'établissement.

TABLEAU DES VOLUMES HORAIRES PAR UNITE D'ENSEIGNEMENT

Nombres d'heures		Possibilité de répartition des horaires
210	Module principal	
105	Interprétation du répertoire de l'accompagnement vocal et instrumental	Cours hebdomadaires
105	Déchiffrage, transposition, réduction d'ensembles	Cours hebdomadaires
350	Module associé de pratique collective	
105	Pratique individuelle de l'instrument et de la musique de chambre	Cours réguliers
35	Pratique collective en ensemble à géométrie variable	Sessions
105	Harmonisation au clavier et initiation à l'accompagnement de la danse	Cours hebdomadaires
105	Basse continue et réalisation sur instruments anciens	Cours hebdomadaires
188	Module complémentaire de formation et culture musicale	
100	Ecriture, arrangement	Cours hebdomadaires
50	Analyse, histoire et esthétique	Cours hebdomadaires
38	Notions d'anatomie physiologie de la voix, de prononciation de l'italien, de l'anglais, de l'allemand et du russe	Cycle de cours
40	Une Unité d'Enseignement au choix	
	Pratique vocale et instrumentale dans une esthétique spécifique	
	Accompagnement de la danse classique et contemporaine	
	Pédagogie appliquée	
	Improvisation, création ou composition	
	Technique de grille harmonique	
	Danse	
	Théâtre	
	Mémoire sur un sujet de culture musicale	
	Direction d'un ensemble vocal et/ou instrumental	
	Production et traitement du son, informatique musicale	
	Informatique musicale, production et traitement du son	
	Approfondissement de l'histoire, de l'analyse ou de l'esthétique dans des répertoires spécifiques (musique des 20 ^{ème} et 21 ^{ème} siècles, jazz, musiques traditionnelles, musiques actuelles amplifiées, ...)	
20	Enseignement complémentaire	
	Connaissance des métiers et information sur la facture instrumentale	Séances de 2 ou 3 heures
Total		
808		
Une procédure de validation d'acquisitions antérieures est mise en place pour chaque élève admis dans le cycle d'enseignement professionnel initial		